

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2025

LE PRESIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 25 octobre à dix heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en assemblée, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 17 octobre 2025, conformément à la procédure.

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration : 13

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PONZIO-REFATTI, Mme PONCHARD, Mme YILMAZ, Mme BIENTZ, Mme COMBES, Mme TESTE, M. ROSSI,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme PONCHARD

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme COSTA
Mme DIAS
M. LEBORGNE
M. FREMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être adressés
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20251025-2015-10-16-DE
Date de télétransmission : 05/11/2025
Date de réception préfecture : 05/11/2025

N° 2025.10.16 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Sur Présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de gérer la trésorerie sans avoir à recourir à un emprunt,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale, pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie, doit procéder au renouvellement de sa ligne de crédit auprès de la Caisse d'Epargne,

Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne d'une ligne de trésorerie interactive,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** le Président du CCAS ou son représentant à signer le contrat de renouvellement d'une ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne de 90 000 € suivant les caractéristiques définies sur le document en annexe.
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat de renouvellement de crédit de la Caisse d'Epargne.
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS



Brigitte CHATIGNON
Secrétaire

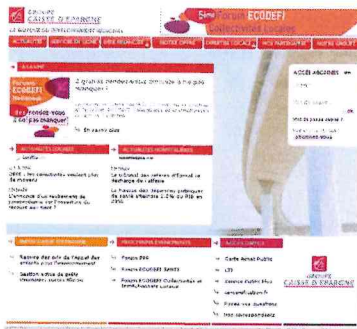
6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être adressés
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20251025-2015-10-16-DE
Date de télétransmission : 05/11/2025
Date de réception préfecture : 05/11/2025

PRESENTATION



La LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE® [LTI®] du Groupe Caisse d'Épargne est une ouverture de crédit performante qui permet - via INTERNET - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Épargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds lorsqu'il le souhaite, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.

La LTI® vous offre les INNOVATIONS PERFORMANTES suivantes :

- la validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- l'utilisation du circuit du Trésor Public via l'ACCT pour le traitement de vos opérations ;
- la consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la LTI® sont accessibles par accès sécurisé chaque jour ouvré, de 07H00 jusqu'à 21H00 [hors week-end et jours fériés] à partir de votre compte CE Net : <https://www.caisse-epargne.fr/se-connecter/identifier>

AVANTAGES

- **ERGONOMIE ET CONVIVIALITE :**
L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.
- **AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :**
Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.
- **SOUPLESSE D'UTILISATION :**
Chaque remboursement reconstitue le droit de tirage.
- **OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :**
Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.
- **SECURITE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :**
L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité.

CARACTERISTIQUES

- **Emprunteur :** CCAS NEUILLY PLAISANCE
- **Montant :** 90 000 euros
- **Durée :** 364 J
- **Taux d'intérêt :** Euribor 1 semaine + **0,75 %**
[Base de calcul : exact/360]
Euribor 1 semaine flooré à 0
- **Process de traitement automatique :**
 - tirage : crédit d'office
 - remboursement : débit d'office
- **Demande de tirage :** aucun montant minimum

🕒 Créneau horaire de saisie :	7H	16H30	21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2
- **Demande de remboursement :** aucun montant minimum

🕒 Créneau horaire de saisie :	7H	16H30	21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2
- **Paiement des intérêts :** chaque mois civil par débit d'office
- **Frais de dossier :** 500 € - frais prélevés en une seule fois
- **Commission d'engagement :** Sans
- **Commission de mouvement :** Sans
- **Commission de non-utilisation :** 0,20 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
Périodicité identique aux intérêts
L'encours moyen des tirages est égal à la somme des encours journaliers au cours du mois, divisée par la durée de ladite période, exprimée en jours

EXECUTION DES TIRAGES PAR CREDIT D'OFFICE

- 🕒 Créneau horaire de saisie : 7H 11H 16H30 21H
- 📅 date de valeur appliquée : CO J + 1 J + 1 J + 2
[J = jour ouvré]